Cità di
Portivechju

Règlement Concours
« Napuliò vistu da Abel Gance »

Dans le cadre de la tournée du film « Napoléon vu par Abel Gance », restauré par la Cinémathèque française à partir d'une copie de la Cinémathèque de Corse, la ville de Portivechju et ses partenaires prévoient l'organisation de la projection du film les 06 et 07 décembre prochain. Des tables rondes consacrées aux personnages historiques, au cinéma mais aussi à la représentation de la Corse, aux idées des lumières et aux liens entre l'Empereur des Français et u Babbu di a Patria, Pasquale PAOLI seront aussi proposées au public.

En amont de ces événements qui précèderont a Festa di a Nazioni, la Ville souhaite organiser un concours dédié à ces deux personnages en y associant le monde artistique, de Corse et d'ailleurs, à la réalisation d'une œuvre graphique monumentale qui ornera les bâtiments communaux à l'occasion de cette semaine.

Le contexte :

Après seize ans de travail, le public est invité à venir juger sur pièce un film que nul n'a jamais vu depuis ses projections de mai 1927 : la « grande version » d'une durée de 7 heures. Une reconstruction colossale exemplaire menée par la Cinémathèque française sous la direction de Georges Mourier et grâce à l'une des copies du film conservées par la Cinémathèque de Corse qui a constitué la colonne vertébrale de la restauration de l'œuvre d'Abel Gance.

« Napoléon vu par Abel Gance » a été, pour une part importante, tourné en Corse au printemps 1925, Cette partie du film qui dure environ 1 h 15 a d'ailleurs été baptisée au fil du temps la « *Séquence Corse* ».

A Portivechju, ce film sera projeté en partenariat avec la Cinémathèque de Corse et conclura une tournée dans toute la Corse. En plus des deux séances de projection, des conférences seront proposées ainsi que la découverte d'un projet artistique dédié à Napoléon.

Ces moments sont organisés en partenariat avec l'Université de Corse et son laboratoire scientifique UMR 6240 CNRS LISA qui sont à l'initiative d'un programme de recherche « Paoli-Napoléon » développé depuis une dizaine d'années.

Article 1 - Conditions de Participation

La participation au concours est ouverte à tout artistes résidant en Corse.

Le Concours est limité à une seule participation par personne (même nom, même adresse postale, même adresse électronique).

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Les participations incomplètes, non conformes au présent règlement ou reçues après la date limite de participation ne seront pas prises en considération.

En dehors des demandes de règlement, il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant le fonctionnement du Concours.

Toutes productions artistiques seront acceptées (dessin, photo, œuvre numérique, peinture).
Le travail rendu devra pouvoir être imprimé sur une bâche.

Article 2 - Accès au concours et durée

Le dossier de candidature devra être déposé au plus tard le vendredi 15 novembre 2024.

Il sera à adresser par mail à cultura@portivechju.corsica ou par voie postale : Direction de l'Action culturelle, L'Animu, voie romaine, 20137 PORTIVECHJU.
Il devra comporter une photo ou un pdf de la couverture, le nom, l'adresse, le téléphone, le mail de l'artiste et un CV ou une présentation de l'artiste, un book des réalisations personnelles sera aussi accepté.

Article 3 - Principes et critères du concours

Toutes les disciplines visuelles sont acceptées : illustration, dessin, peinture, photographie, collage, etc…

Le concours se déroule en deux étapes :

- Réception des dossiers
- Choix du gagnant par un jury

Les critères de sélection sont les suivants :

- prise en compte du contexte et explication claire et argumentée de la démarche artistique au regard du contexte et notamment la dimension esthétique de l'œuvre,
- cohérence avec le sujet proposé et la séquence durant laquelle il s'inscrit,
- originalité de la proposition artistique, caractère créatif, innovant, qualité de la démarche artistique.

Article 4 - Dotation du concours

Le Jury élira 1 seul gagnant parmi les candidats avec un prix de 2 000 € (Deux milles euros.).

Le gagnant verra son travail reproduit pour être affiché sur un des bâtiments communaux.

En contrepartie, l'original ayant servi à la couverture sera offert à la ville de Portivechju et intègrera le Fonds d'Art Communal.

Article 5 - Propriété intellectuelle

En prenant part au concours le gagnant cède à titre gratuit et exclusif les droits d'exploitation, de reproduction, de représentation et d'adaptation des œuvres, par tous moyens et tous supports nécessaires à la ville de Portivechju aux fins de reproduire l'illustration de la couverture sur le fascicule, les réseaux sociaux associés à la communication municipale et tous supports de communication municipaux.

Ladite cession fera l'objet d'une autorisation écrite séparée fourni au gagnant. La non signature de cette cession impliquera la nullité du résultat du concours.